

AUTORISATION DE PRELEVEMENT 2024-2025

Joindre obligatoirement un RIB

Inscription au Pôle d'Enseignement Artistique-PEA

Compte à débiter déjà enregistré et sans modifications :

 **remplir intégralement le formulaire ci-dessous et joindre votre RIB**

Nouvel élève ou changement de coordonnées bancaires :

 **remplir intégralement le formulaire ci-dessous et joindre votre RIB**

Choix du prélèvement : cochez la case correspondante (les prélèvements sont effectifs le 10 du mois)

1 échéance (novembre)

3 échéances (par trimestre : novembre-février- mai)

8 échéances (de novembre à juin)

MANDAT de Prélèvement SEPA-PEA
FR 51 ZZZ 469 639



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Leff Armor Communauté à envoyer des instructions à votre banque *pour* débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions de Leff Armor communauté. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Nom et Prénom

Adresse :

Coordonnées de votre compte (IBAN) :

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code BIC :

Nom du créancier : Leff Armor communauté-Pôle d'Enseignement Artistique

Signé à :le :/...../.....

Signature (s)

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

En l'absence de RIB, l'autorisation de prélèvement ne pourra être prise en compte.

La tarification est calculée sur la base du *quotient familiale* pour les élèves, enfants et adultes, résidents sur le territoire de Leff Armor communauté.

Modalités pour bénéficier du tarif communautaire

- Fournir la dernière attestation de l'organisme versant les prestations familiales : (CAF ou MSA) et qui indique votre quotient familiale QF.
- Si vous n'êtes pas bénéficiaire de la CAF ou de la MSA, fournir l'avis d'imposition soit les **impôts sur les revenus de l'année 2023, avis de situation déclarative établi en 2024.**

En l'absence de ces documents et afin de bénéficier du tarif communautaire :

- Fournir un document justifiant de votre domiciliation : facture eau ou électricité

Le tarif enfant est accordé aux – de 18 ans (au moment de l'inscription) et également aux étudiants de – de 26 ans (fournir un certificat de scolarité).

Dans le cas de parents séparés, le tarif usager de Leff Armor communauté est accordé aux enfants, dès lors qu'un des parents (mère ou père) réside sur le territoire communautaire et quel que soit le mode de garde.

Pour la pratique de la danse ou l'éveil/initiation danse, un certificat médical est impératif.

Abattements

- A partir du 2^e membre inscrit d'une famille, abattement de **20 %** par personne
- Pour les enfants et adultes : minoration de **10 %** sur l'inscription pour un l'apprentissage d'un 2nd instrument pour un même élève.

Modalités de paiement

- Prélèvement automatique en 1, 3 ou 8 échéances
- Virement
- Chèque et espèces (sur rendez-vous)
- Tickets Loisirs émanant de la CAF
- Chèques Vacances ANCV
- Coupons sports ANCV pour la **danse uniquement**

Les pass'sports ne sont pas acceptés par le PEA car destinés aux associations.